



INFORMATIONS OFFICIELLES

Bulletin N° 105

Paraît lorsque la municipalité le juge nécessaire

Paroisse du Pied du Jura - Cultes à Cottens

Dimanche 13 mars 2016 à 10h.30 (Cène) avec la participation des enfants de l'Eveil à la foi
Dimanche 17 avril 2016 à 10h.00

Site Internet de la commune

Le site Internet www.cottens.ch est enfin en ligne ! Nous espérons que vous y trouverez toutes les informations dont vous avez besoin. N'hésitez pas à nous envoyer vos commentaires.

Elections communales et votation fédérale du 28 février 2016 - voir affiches au pilier public (fontaine)

Objets communaux :

1. Election des 5 membres de la municipalité
2. Election du syndic

La liste des candidats est affichée au pilier public (vitrine à côté de la laiterie).

Objets fédéraux :

1. Initiative populaire du 5 novembre 2012 « Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage »
2. Initiative populaire du 28 décembre 2012 « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre)
3. Initiative populaire du 24 mars 2014 « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires »
4. Modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Gothard)

Matériel officiel de vote

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au greffe municipal jusqu'au vendredi 26 février à 12h.00 au plus tard.

Manières de voter

Vote par correspondance

- envoi par la poste (doit être affranchi et parvenir au greffe le **vendredi 26 février au plus tard**)
- dépôt auprès de l'administration communale jusqu'au **vendredi 26 février à midi**
- dépôt dans la **boîte aux lettres « Votations »** située à côté du garage de la poste, jusqu'au **dimanche 28 février à 10h.00**

En ce qui concerne les élections communales, **le vote par correspondance ne peut être exercé que pour le 1^{er} tour municipalité. Pour le second tour éventuel et l'élection du syndic, seul le vote au**

bureau de vote sera possible. Les électeurs et électrices qui n'ont pas voté pour le premier tour doivent prendre leur carte de vote avec eux, les autres la retrouveront au local de vote.

Vote au bureau électoral (petite salle du rez-de-chaussée du collège, selon horaire ci-après)

▲ Vous devez obligatoirement vous munir du matériel reçu : carte de vote (obligatoire), enveloppe et bulletins de vote. Le bureau électoral ne pourra en aucun cas vous délivrer une nouvelle carte de vote.

Programme de la journée :

09h00 - 10h00	Ouverture du bureau de vote pour le : - scrutin fédéral - 1 ^{er} tour de l'élection de la municipalité
10h30	Proclamation des résultats du 1 ^{er} tour à la salle villageoise
10h30 - 10h45	Dépôt des listes pour le 2 ^{ème} tour municipalité ou 1 ^{er} tour syndic
11h45 - 12h45	2 ^{ème} tour municipalité ou 1 ^{er} tour syndic
13h15	proclamation des résultats à la salle villageoise
13h15 - 13h30	dépôt des listes pour le 1 ^{er} ou le 2 ^{ème} tour syndic
14h30 - 15h30	1 ^{er} ou 2 ^{ème} tour syndic
16h00	proclamation des résultats à la salle villageoise
16h00 - 16h15	dépôt des listes pour le 2 ^{ème} tour éventuel syndic
17h15 - 18h15	2 ^{ème} tour éventuel syndic
18h45	proclamation des résultats à la salle villageoise

Apéritif lors des votation et élections du 28 février

A l'occasion des élections communales, la salle villageoise sera ouverte dès 10h.00 pour l'apéritif. Nous vous y attendons nombreux.

Recensement des chiens

Les propriétaires de chiens sont tenus d'annoncer au greffe municipal **avant le 28 février 2016**

- les chiens achetés ou reçus en 2015
- les chiens nés en 2015 et restés en leur possession
- les chiens vendus, décédés ou donnés en 2015
- les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les chiens recensés en 2015 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.

Les personnes au bénéfice **des prestations complémentaires AVS et AI ainsi que frais de guérison (P.C.), de l'aide sociale et du RMR** sont exonérées de l'impôt sur les chiens, **sur présentation d'une attestation** au Contrôle des habitants.

Nous vous rappelons que les chiens doivent porter une puce électronique pour identification, ainsi qu'un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire. Il est interdit de les laisser divaguer.

Toute acquisition ou naissance d'un chien, en cours d'année, doit être annoncée **dans les 15 jours** au Contrôle des habitants.

Police des constructions

La Municipalité a délivré l'autorisation suivante :

Société de laiterie de la Senoge Pose d'une enseigne, parcelle N°55, route de Grancy 2

Déclaration d'impôt

Vous pouvez dès à présent télécharger VaudTax 2015 sur le site de l'Etat de Vaud, sous : <http://www.vd.ch>

Déchetterie intercommunale Cottens - Sévery

Horaire 2016 (valable jusqu'au 30 octobre)

Horaire d'hiver (selon changement d'heure) :

Lundi	17h.30 - 19h.00
Samedi	10h.00 - 12h.00

Horaire d'été (selon changement d'heure) :

Lundi	17h.30 - 19h.00
Mercredi	17h.30 - 18h.30
Samedi	10h.00 - 12h.00

Sauf les 28 mars (lundi de Pâques), 16 mai (lundi de Pentecôte), 1^{er} août (fête nationale), 19 septembre (lundi du Jeûne).

Brocante

La benne Brocante est en place ! Voici quelques exemples d'objets que vous pouvez y déposer, **en bon état** et en quantité limitée, afin de les faire circuler :

- Livres récents enfants et adultes
- Vaisselle
- Jouets et jeux
- Sièges enfants
- etc.

Toujours demander à l'employé communal. Tous les objets qui ne peuvent pas être valorisés dans les bennes à l'intérieur de la déchetterie seront refusés.

Sagex

Nous vous rappelons que seul le **sagex blanc** est autorisé dans les sacs prévus à cet effet. L'entreprise qui recycle le sagex refuse systématiquement les sacs contenant des « chips » verts ou d'autres couleurs qui eux doivent aller dans votre sac poubelle !

Encombrants

Seuls les objets incinérables de plus de 60 cm vont aux encombrants, tout le reste va dans les sacs poubelles, comme expliqué dans notre directive du mois de décembre. Pour rappel, la taxe forfaitaire inclut les frais de recyclage, d'élimination, de transport et de gestion des déchets valorisables/incinérables déposés dans les bennes de la déchetterie ; la taxe au poids concerne vos déchets qui vont dans le compacteur. N'oubliez pas que l'élimination de tous les déchets, y compris ceux déposés dans les bennes, sont à la charge des contribuables.

Calendrier des exercices 2016 des pompiers

Jeudi	03 mars	19h15 - 21h30	Cours de cadres
Mardi	22 mars	19h15 - 21h45	Exercice
Mardi	26 avril	19h15 - 21h30	Cours de cadres
Samedi	30 avril	13h30 - 16h30	Exercice principal et souper
Jeudi	08 septembre	19h15 - 21h30	Cours de cadres
Jeudi	15 septembre	19h15 - 21h45	Exercice
Mardi	27 septembre	19h15 - 21h30	Cours officiers
Vendredi	04 novembre	19h15 - 21h15	Exercice et souper
Jeudi	15 décembre	19h00 - 21h00	Promotions DAP OI

Cartes journalières CFF

D'un simple click de souris sur le site Internet www.cossonay.ch vous pouvez voir la disponibilité et commander une carte journalière CFF au prix de Fr. 40.-- pour les communes de Cossonay, La Chau, Chavannes-le-Veyron, Cottens, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, Senarclens et Vullierens ou Fr. 45.-- pour les autres communes.

Les cartes encore disponibles le jour même ou le vendredi pour le week-end sont vendues au prix de Fr. 20.-- au bureau communal de Cossonay uniquement. Pas de réservation possible par téléphone ou Internet.

Bibliothèque communale de Pampigny

Elle est ouverte le mardi et le jeudi de 17h.00 à 19h.00 ainsi que le dernier mercredi du mois de 14h.00 à 15h.30 (fermée durant les vacances scolaires).

La Municipalité

Objets trouvés (pour tout renseignement s'adresser au bureau communal, tél. 021 800 44 21)

- 1 gilet matelassé noir trouvé à la salle villageoise après la séance du Conseil général du 26.10.2015
- 1 veste pour dame gris-brun trouvée à la salle villageoise après le Marché de Noël
- 1 veste polaire gris clair trouvée à la salle villageoise après le stamm du 5 février.

Manifestations

04.03.2016	Le stamm de l'Amicale des anciens pompiers est exceptionnellement annulé .
11-12.03.2016	Soirée annuelle de la Société de musique l'Écho du Chêne, 20h.15, salle polyvalente du Léman, Apples.
16.03.2016	Groupe des Aînés - Film sur la Namibie, 14h.00, grande salle de Pampigny.